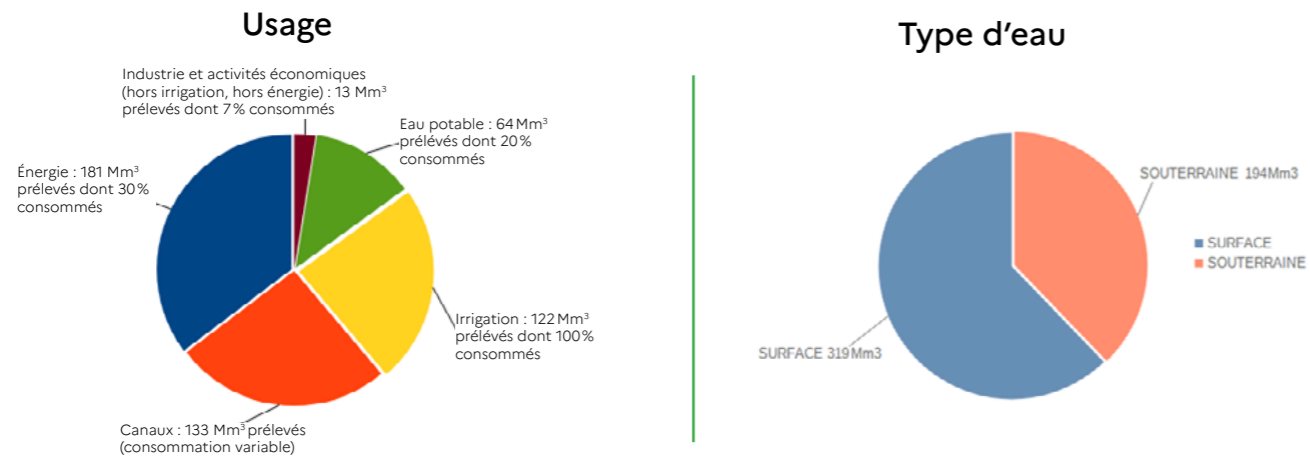


## AXE 3 : mieux gérer la ressource en eau pour faire face au changement climatique

Les prélèvements bruts d'eau les plus importants dans le département sont liés à l'énergie (refroidissement des centrales nucléaires), au fonctionnement des canaux et à l'irrigation agricole.

### Bilan annuel des prélèvements d'eau du Loiret en 2021

Volume total tous usages confondus : 513 millions de m<sup>3</sup> (source : BNPE)



NB : la part prélevée non consommée est restituée au milieu naturel.

Le comité des usages de l'eau est le lieu de concertation entre acteurs sur la gestion des crises sécheresse et la gestion structurelle de la ressource en eau.

Voici les principales actions prévues :

➔ par l'Epage du Loing et les opérateurs du programme dans le cadre du PTGE du Puiseaux Vernisson :

- un travail sur les pratiques économes en eau pour l'irrigation et le développement de cultures plus résilientes à la sécheresse (Chambre d'agriculture) ;

- des actions pour mieux connaître et réduire l'influence des plans d'eau sur les cours d'eau.

➔ Par l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement :

- des études à lancer par les principaux industriels consommateurs d'eau du département sur leur potentiel d'économies d'eau et sur l'impact de leurs rejets dans les milieux récepteurs lorsque ces derniers sont fragilisés par la sécheresse.

➔ Par le Conseil départemental :

- une étude prospective permettant d'apprécier le potentiel de réutilisation des eaux usées traitées (REUT) : identification des zones potentiellement favorables afin de mieux accompagner les projets émergents.

➔ Par VNF et la DDT :

- un travail pluriannuel pour maîtriser les impacts des canaux du Loing et de Briare sur le Loing et La Trézée.

➔ Par les syndicats de rivières et les PETR, dans le cadre des contrats territoriaux, outils proposés par les agences de l'eau :

- des actions qui contribuent à diminuer les impacts du changement climatique : études et travaux de restauration, acquisition foncière de zones humides, etc.

- une action conjointe avec l'État sur la Communauté de communes du Val de Sully sur les plans d'eau du bassin du Bec d'Able, régulièrement sous tension : sensibiliser les propriétaires aux enjeux liés à l'évaporation de l'eau dans leurs plans d'eau et échanger sur la réglementation et les bonnes pratiques de gestion.



Réalisation janvier 2024 - DDT/SEEF - Crédits photos : Illustrations / Verney.com



Direction départementale des territoires

Service eau, environnement et forêt

# La stratégie de l'eau dans le Loiret



**L'eau** est une ressource indispensable pour notre santé, nos écosystèmes et notre économie. Aujourd'hui, cette ressource connaît des tensions structurelles qui s'accroissent avec le changement climatique. Sa préservation est devenue un enjeu crucial pour les prochaines décennies.

La stratégie départementale de l'eau cible les actions à mener afin de retrouver le bon état des masses d'eau superficielles et souterraines dans le département (objectif fixé par la Directive européenne cadre sur l'eau décliné dans les SDAGE\*).

Elle est le fruit d'un travail collectif des membres de la MISEN du Loiret et des acteurs locaux et est détaillée dans un Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) 2022-2027.



La Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN) est chargée de la déclinaison départementale de la politique de l'eau et de la biodiversité pour le compte de l'État. C'est une instance de coordination présidée par la Préfète entre les services de l'État et les établissements publics (DDT, DDPP\*, DREAL\*, DRAAF\*, ARS\*, OFB\* et Agences de l'eau) à laquelle est associé le Conseil départemental.

\*SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
\*DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
\*DDPP : Direction Départementale de la Protection des Populations  
\*DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

\*ARS : Agence Régionale de Santé  
\*OFB : Office Français de la Biodiversité



## LE BON ETAT ECOLOGIQUE

Un cours d'eau est considéré en bon état écologique lorsqu'il présente l'ensemble des caractéristiques suivantes :



### Pour les cours d'eau :

Le département est traversé par la Loire et le Loing et possède un réseau hydrographique dense partagé entre deux bassins hydrographiques : Loire-Bretagne et Seine-Normandie.

Sur le département, seulement 15% des masses d'eau superficielles sont en bon état (carte ci-dessous).

Les nombreux recalibrages du lit des cours d'eau des précédentes décennies impactent fortement le bon état des rivières.

De plus, de nombreuses rivières sont soumises à des tensions quantitatives dues à différents facteurs :

impact des plans d'eau, prélèvements, etc. Cela est accentué par les effets du changement climatique avec des situations de sécheresse de plus en plus récurrentes et précoces.

Par ailleurs, le changement climatique accroît la vulnérabilité des rivières aux rejets d'eaux usées du fait de la baisse généralisée des débits et plus particulièrement en période estivale.

Dans ce contexte, la préservation et la restauration des zones humides (soutien d'étiage, rôle épuratoire et support de biodiversité) constituent des enjeux forts.

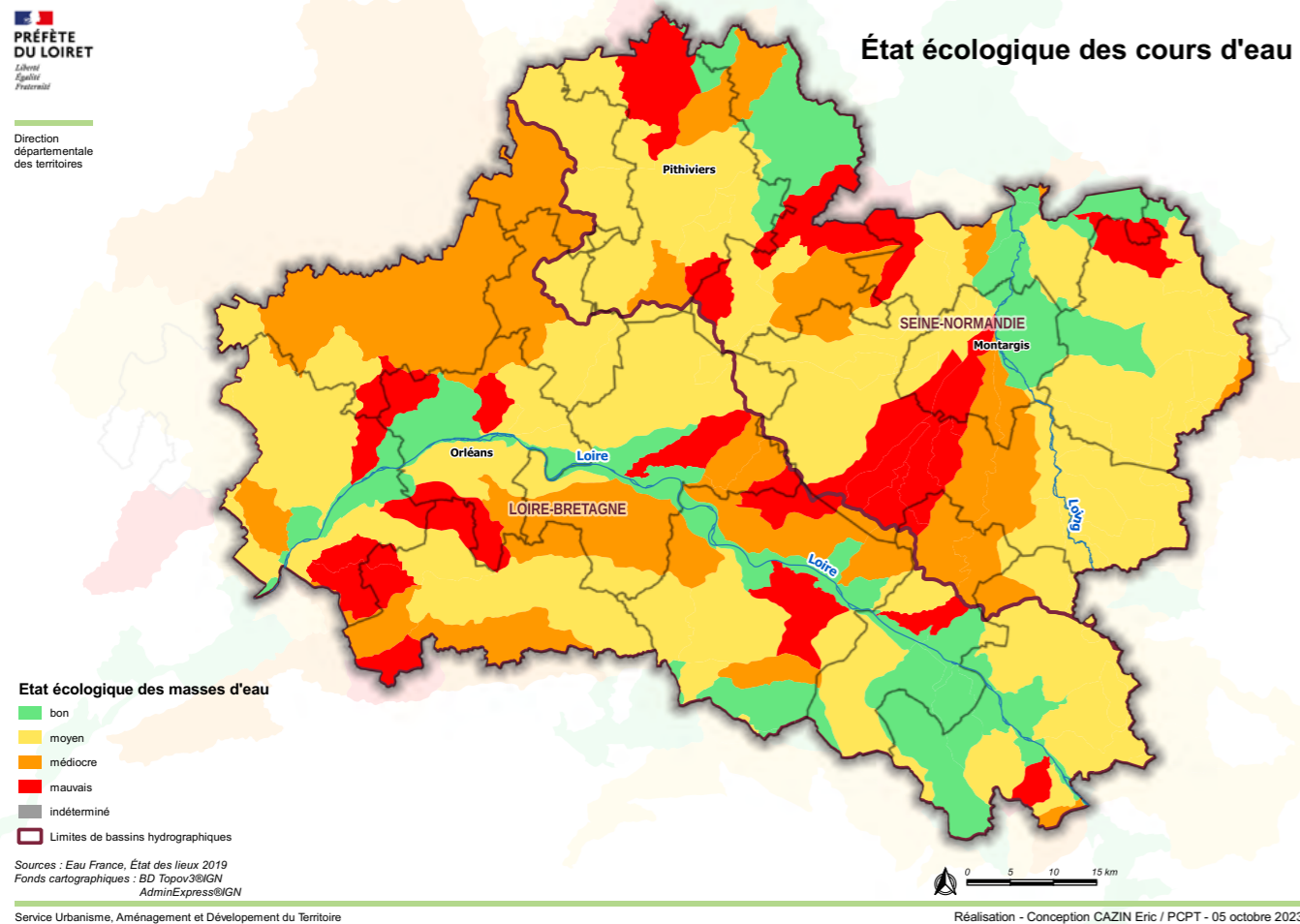
## AXE 2 : pour les masses d'eau souterraines, agir en priorité sur la nappe de Beauce et la nappe de la Craie

Pour ces masses d'eau, les priorités retenues sont la réduction des pollutions diffuses et la gestion des déséquilibres quantitatifs.

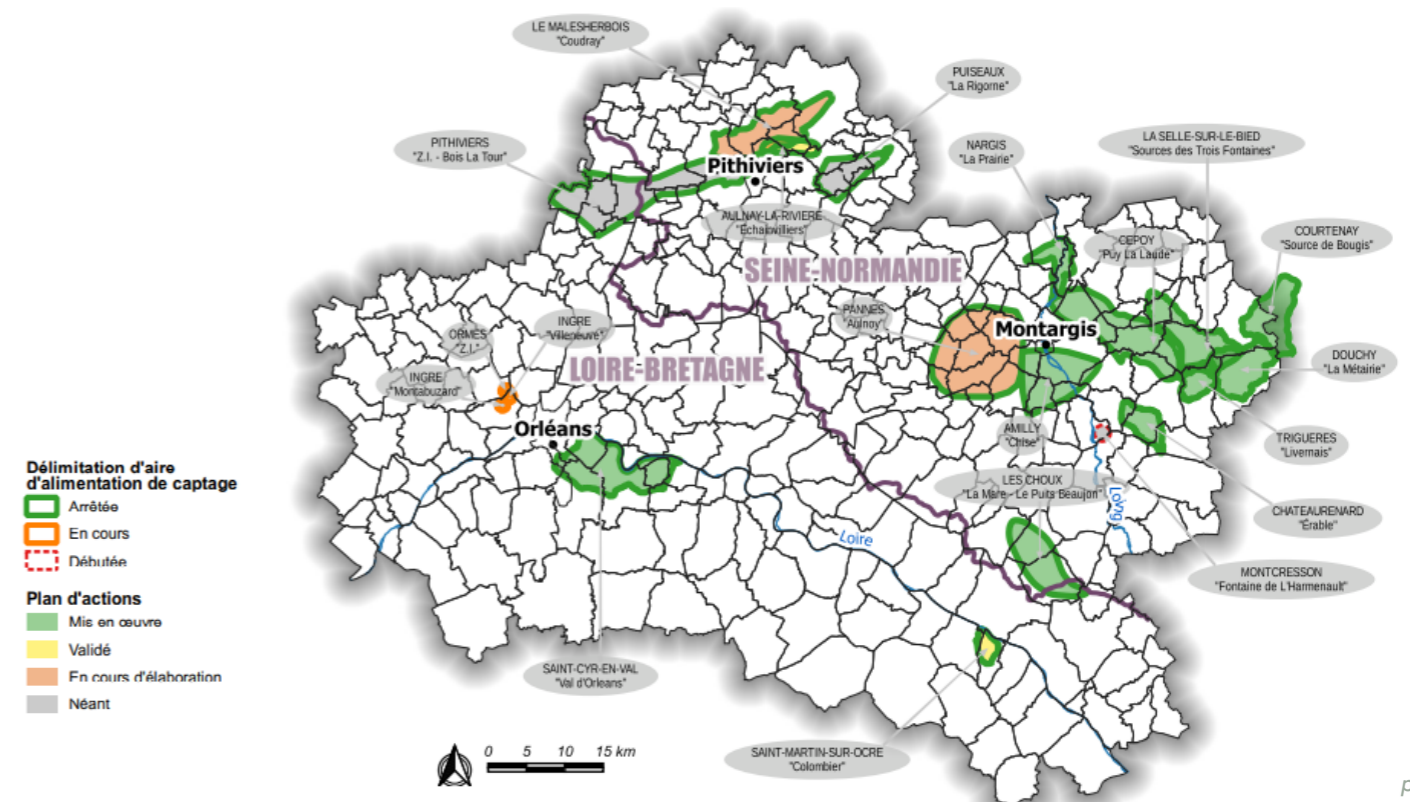
Il s'agit d'accompagner les démarches territoriales :

- ➔ la réflexion sur le bilan du SAGE de la Nappe de Beauce, adopté en 2013, et la définition de ses nouvelles orientations ;
- ➔ la révision de la gestion volumétrique sur le secteur du Fusain dans le cadre du SAGE Nappe de Beauce ;
- ➔ la mise en œuvre du programme multi-thématique du PTGE du Puisieux-Vernisson (26 communes, 240 km<sup>2</sup>), situé dans le périmètre de la nappe de Beauce et animé par l'Épave du Loing ;
- ➔ le lancement d'une étude volumes prélevables sur la nappe de la Craie du Gâtinais ;
- ➔ la mise en œuvre du SAGE du Val Dhuy Loiret (330 km<sup>2</sup>) adopté en 2011, qui prévoit une étude Hydrologie Milieux Usages et Climat (HMUC) ;
- ➔ 20 captages prioritaires dans le Loiret dont 8 où le programme d'actions reste à élaborer ;
- ➔ 9 unités de distribution d'eau potable concernées par le pré-contentieux nitrates.

Gestion des eaux dans le Loiret  
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)  
Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)



État d'avancement de la démarche de protection des 20 captages prioritaires (mai 2023)





■ Pour les masses d'eau prioritaires :

➔ sur le Loing amont et l'Ouanne, le contrat territorial eau et climat (CTEC) Gâtinais montargois prévoit des actions, animées par l'Épage du Loing, en matière de restauration de la continuité écologique, d'acquisition de zones humides et d'effacement de plans d'eau.

➔ sur le Dhuy, le contrat territorial Dhuy Loiret, volet Milieux aquatiques, porté par le Syndicat Mixte du Bassin du Loiret (SMBL), prévoit une action de reméandrage du Bief de Saint Germain, un affluent du Dhuy, avec plantation d'une ripisylve et reconnexion avec une zone humide.

➔ sur la Canne et le Cosson, le contrat territorial du bassin du Beuvron, porté par le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron (SEBB), dans le cadre de sa stratégie hydrologie, prévoit une communication auprès des propriétaires de plan d'eau ainsi que des travaux de renaturation, de restauration de la continuité écologique et des aménagements d'ouvrages.

■ Les systèmes d'assainissement collectif du Loiret sont suivis régulièrement dans le cadre du contrôle de l'autosurveillance, doublé de contrôles inopinés des rejets sur site. Ce suivi permet d'identifier les systèmes ayant le plus fort impact, et de renforcer les moyens de contrôle et d'accompagnement sur ces secteurs. 16 systèmes de traitement des eaux usées (STEU) ont été retenus sur le Loiret comme prioritaires et font l'objet d'un suivi renforcé.

■ Au moins 10 communes possédant des systèmes d'assainissement des eaux pluviales seront accompagnées vers une régularisation au titre de la loi sur l'eau.



Crédit : Laurent Migneaux / Terra

Pour les eaux souterraines :

➔ Deux grandes nappes en tension quantitative :

▶ la nappe des calcaires tertiaires libres de Beauce, en mauvais état quantitatif ;

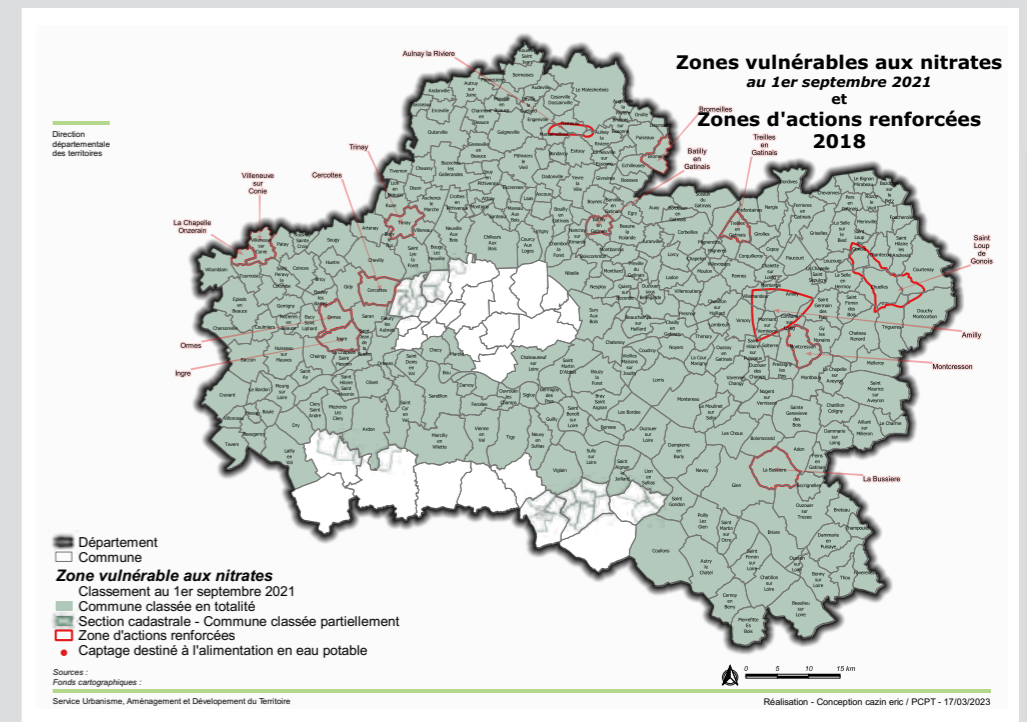
▶ la nappe de la Craie du Gâtinais, jugée en équilibre quantitatif fragile.

➔ Sur le volet qualitatif, trois nappes présentent un mauvais état chimique :

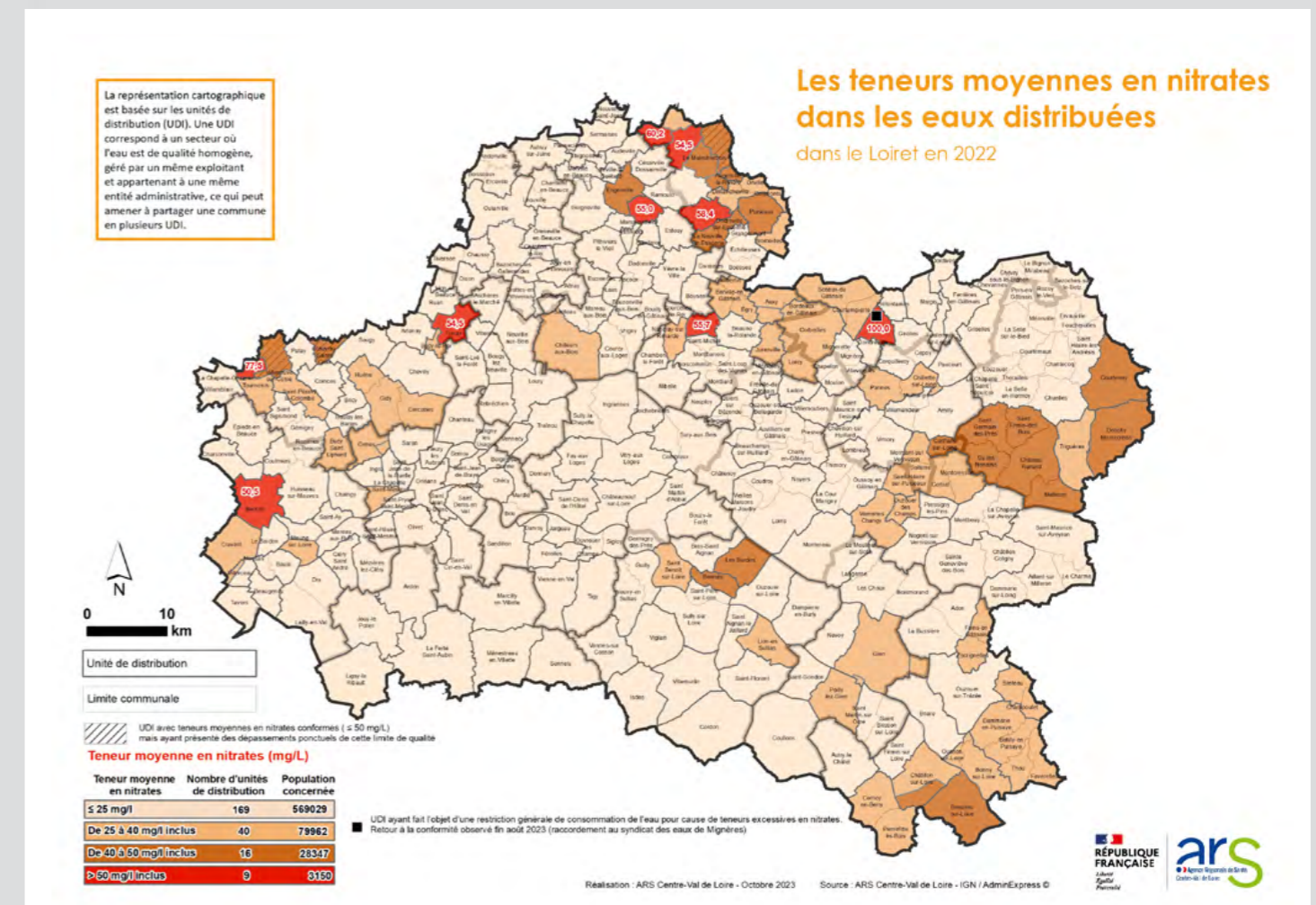
▶ les calcaires tertiaires libres de Beauce ;

▶ la Craie du Gâtinais ;

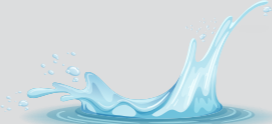
▶ la Craie du Séno-Turonien du Sancerrois.



La lutte contre les pollutions diffuses dans les eaux souterraines reste un enjeu fort ; le Loiret est largement classé en zones vulnérables aux nitrates depuis 2018 (carte ci-dessus).





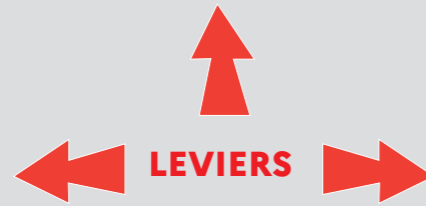


**Réglementation :**

contrôles, prescriptions dans les autorisations, etc.

**Accompagnement financier :**

aides des Agences de l'eau, du Conseil départemental, du Conseil régional et des fonds européens. Outils de contractualisation des Agences de l'eau.

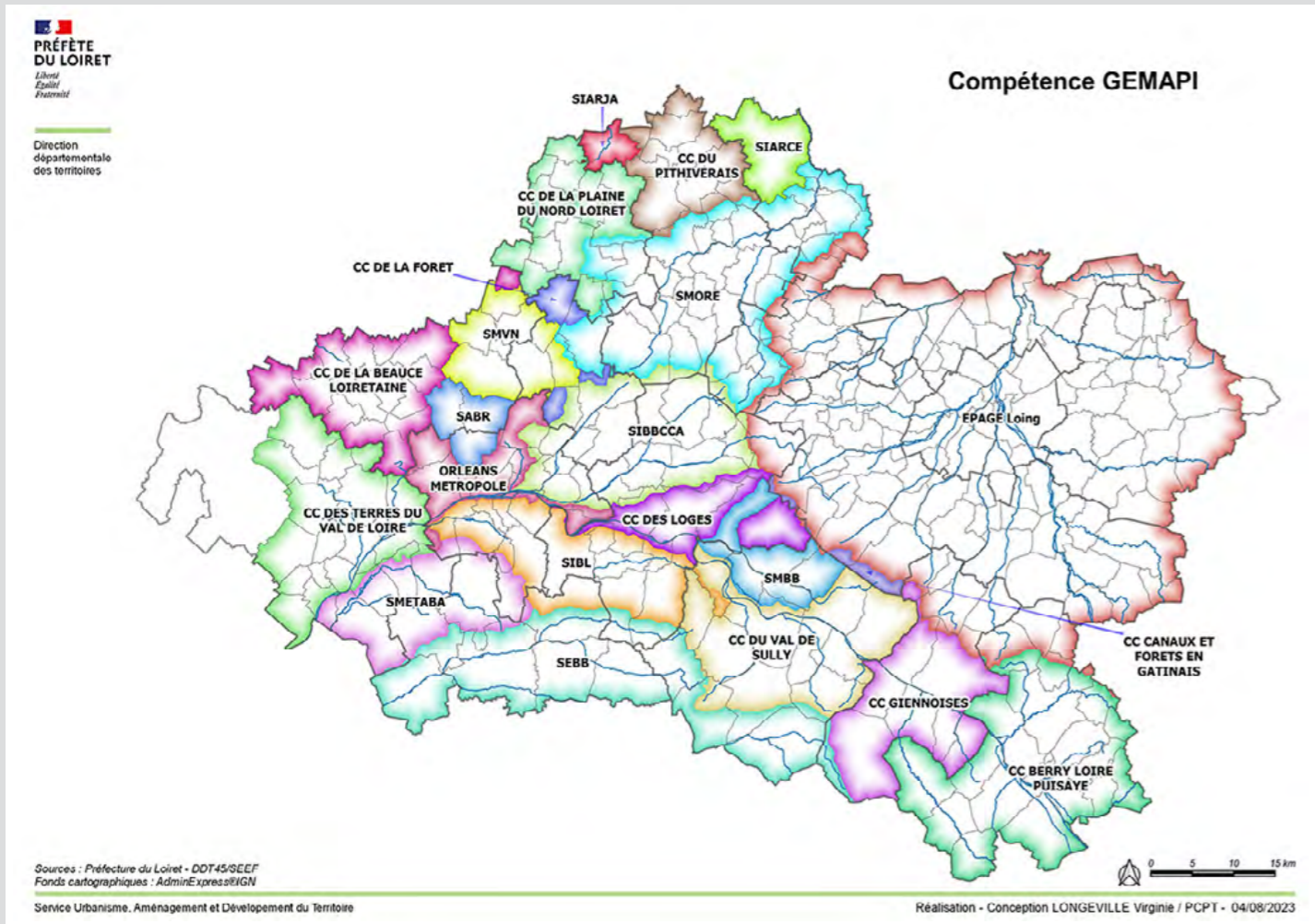


**Gouvernance et accompagnement :**

structuration des compétences, dispositif d'animation, comité de bassin, Commission Locale de l'Eau (CLE), etc.

Des compétences en cours de réorganisation pour des maîtrises d'ouvrages plus robustes

La majeure partie du territoire loirétain dispose désormais d'une bonne gouvernance en matière de milieux aquatiques.



En revanche, la structuration des **compétences eau potable et assainissement** à l'échelle intercommunale reste encore largement à mettre en place. Certaines intercommunalités prendront la compétence en 2024. Pour les autres, des études d'aide à la décision sont en cours en vue du transfert des compétences eau potable et assainissement aux communautés de communes d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

La gestion intercommunale de ces compétences est essentielle en termes de capacité d'investissement, de réponse aux situations de crise telles que des sécheresses et d'articulation avec les autres compétences dont la Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) et la planification / urbanisme.

**Les priorités d'actions d'ici 2027**

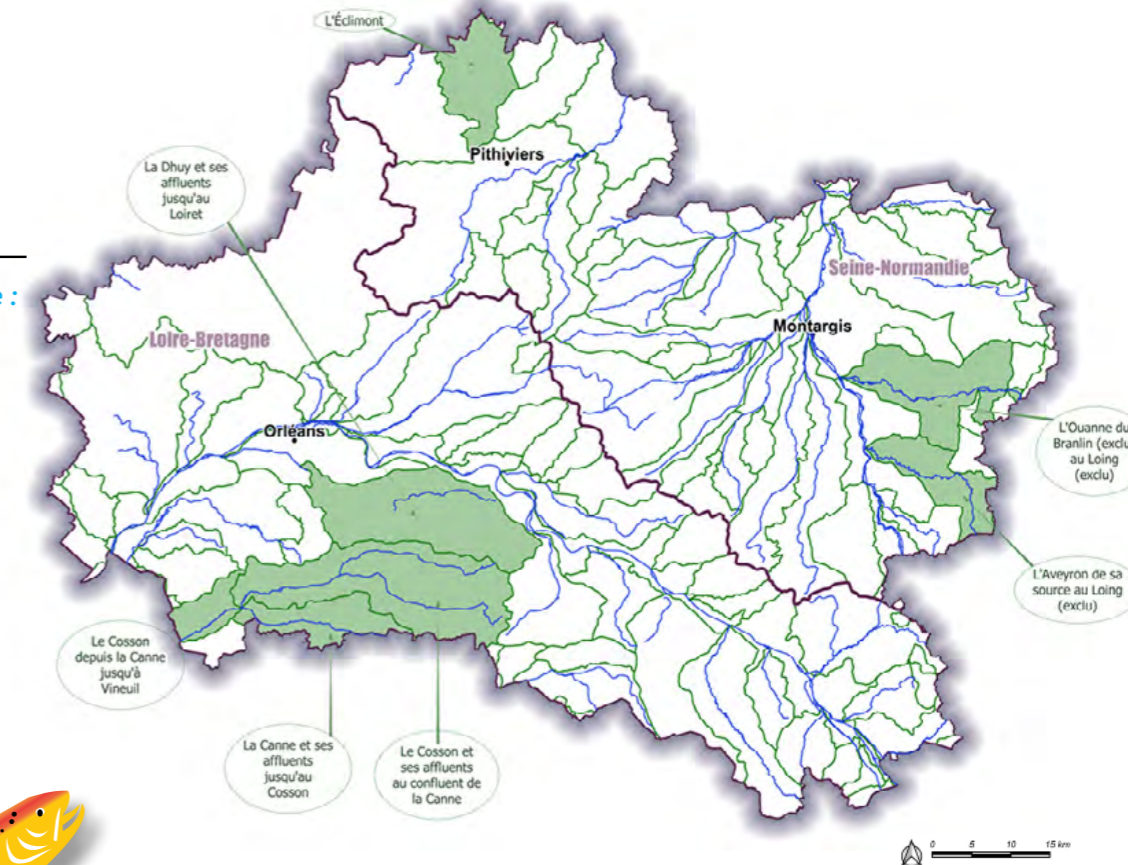
**AXE 1 : pour les masses d'eau superficielles agir en priorité sur celles avec un objectif de retour au bon état jugé atteignable à court terme**

**Côté Loire Bretagne :**

- Le Dhuy
- Le Cosson amont
- La Canne
- Le Cosson médian

**Côté Seine Normandie :**

- Le Loing amont (l'Aveyron)
- L'Ouanne
- L'Eclimont



**Pour ces masses d'eau, les priorités retenues sont :**

- les enjeux de restauration de la continuité écologique, des fonctionnalités des cours d'eau et des zones humides ;
- la maîtrise des pollutions issues des rejets des stations d'épuration et la réduction des substances dangereuses dans l'eau.

Par ailleurs, de nombreuses actions sont aussi menées par les services de l'État et les acteurs locaux sur l'ensemble des masses d'eau du département dans l'objectif d'améliorer leur état.

